



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-040

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 16
Votants 18

L'an deux mille vingt trois,
le dix-neuf du mois de juin,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Mesdames GAULTHER, MELLAC, Adjoint ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD (arrivé à 19h05 – présent pour ce vote), CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

REPAS RÉPUBLICAIN – RÉGIE DE RECETTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la régie créée à l'occasion de l'organisation chaque année d'un repas républicain

Considérant le montant de participation fixé à 5 € par personne,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que la somme perçue au titre des participations au repas républicain organisé le 24 juin 2023 par la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône soit reversée au C.C.A.S de la commune.

Reçu en Préfecture le

27 JUN 2023

Certifié exécutoire

27 JUN 2023

Publié ou notifié le

27 JUN 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 26 juin 2023

Pour copie conforme, en mairie le 26 juin 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

